

OFFICE DES CAFÉS INDIGÈNES DU RUANDA URUNDI

HS/RD

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : OCIRU

BANQUE DU CONGO BELGE : C. CT. 823

BANQUE BELGE D'AFRIQUE : C. CT. 130

USUMBEURA, le 29 Septembre 1950.-

N°55/VIVRES

O B J E T :

CENTRE DE STOCKAGE DE RUHENERI:

20/3
TP.8.
6/10/50



Monsieur l'Administrateur
Chef de Territoire

R U H E N G E R I .-

Monsieur le Chef de Territoire,

J'ai l'honneur de vous confirmer les divers entretiens que nous eûmes, concernant le centre de stockage de Ruhengeri, et les opérations de réception des vivres.-

En annexe à la présente, vous recevrez copie d'une note adressée à Monsieur le Commissaire Provincial et concernant la situation des marchés froment le centre et ses annexes.-

Vous aurez reçu entretemps la subdélégation d'un crédit AIMO destiné au paiement de deux clercs et d'une vingtaine de travailleurs - à affecter au centre de stockage de Musanze.-

Ces clercs et travailleurs peuvent être engagés dès à présent, et travaillent à l'aménagement des parcelles.-
Les limites doivent être matérialisées sur le terrain au moyen d'une haie de cyprès ou d'une bande reboisée.-

accès au garage, jardins

accès au hangar et tous aménagements -

Ces clercs pourraient de plus dès à présent s'occuper de la réception des vivres venant de Lubero et aider le personnel chargé des achats de froment.- Ils devront occuper les deux maisons prévues à cet effet si celles-ci sont reconnues conformes aux stipulations du Cahier des Charges.-

Les travailleurs devront être permanents, de façon à être au courant de toutes les manipulations, emploi du matériel etc.-

Afin d'éviter de devoir construire un camp, qui n'est pas prévu, il y aurait lieu d'engager, si possible, les travailleurs habitant dans les environs immédiats.-

.../...

OFFICE DES CAFÉS INDIGÈNES DU RUANDA URUNDI

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : OCIRU

USUMBURA

BANQUE DU CONGO BEIGE : C- CT, 823

BANQUE BELGE D'AFRIQUE C CT- 130

- I -

RECEPTION DES VIVRES EX-LUBERO:

Un livre de stock a été remis, et doit être employé en attendant que soit envoyé le matériel et les fournitures de bureau adaptés au service vivres.-

Le transporteur remettra les bordereaux en double exemplaires, dont un sera conservé comme pièce justificative d'entrée, l'autre sera remis au chauffeur, dûment signé pour réception.- Cet exemplaire est destiné à accompagner la facture qui nous est transmise pour paiement.-

Les haricots seront traités au navitax.- 1

Nous confirmons au fournisseur, notre remarque concernant l'état de siccité des pois réceptionnés lors du premier envoi.-

Si l'occasion et un climat favorable se présentait nous vous serions obligés de faire secher ce premier lot.-

En accord avec le fournisseur, les différences de poids constatées à la réception feront l'objet de la remise d'une note particulière- dont copie à nous transmettre - ces différences seront comblées lors de fournitures ultérieures et ceci afin de ne pas devoir modifier les bordereaux et factures.-

FROMENT:

Les factures que les CAC nous adresseront, porteront le visa de réception de l'ETIRU ou seront accompagnées des bordereaux d'envoi signés pour réception.- Elles seront réglées à votre compte B.C.B. Usumbura.-

Je souhaiterais recevoir également les notes donnant résultat vert humidité de chaque lot de froment comme dit plus avant un des clercs OCIRU pourrait utilement aider le membre de votre personnel chargé du service achat froment.-

DIVERS:

Pour autant que cela soit possible et dans un but de collaboration avec les autorités du Kivu qui délivrent les licences d'exportation, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire connaître le nom, les tonnages et la nature des vivres transitant par votre territoire et en provenance de Lubero, soit par la douane, soit par Kisenyi barrière.-

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Chef de Territoire, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE DIRECTEUR

H. STAINIER,-